

Rapport d'orientation budgétaire - Budget principal 2023

Introduction

Le contexte économique mondial, européen et national

Loi de finances 2023

Les enjeux et priorités de la ville pour 2023

1. La section de Fonctionnement

- 1.1 Afin de préserver les Dourdannais d'une augmentation de la fiscalité, la Commune fixe ses priorités et poursuit une politique de maîtrise des dépenses
 - 1.1.1 Les charges à caractère général
 - 1.1.2 Les dépenses de ressources humaines
 - 1.1.3 Les autres charges de fonctionnement
 - 1.1.4 Les dépenses imprévues

- 1.2 Des recettes de fonctionnement à conforter
 - 1.2.1 Les dotations et concours financiers de l'Etat
 - 1.2.2 Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales
 - 1.2.3 La Politique tarifaire municipale
 - 1.2.4 Fiscalité : pas d'augmentation des taux en 2023

2. La section d'Investissement

- 2.1 Présentation des autorisations de programme en cours en 2022
- 2.2 Les recettes d'investissement
 - 2.2.1 Les principales ressources de la section d'investissement
 - 2.2.2 Des subventions obtenues et à venir
 - 2.2.3 Un emprunt d'équilibre en attente de notification de subventions
- 2.3 Les dépenses d'investissement
 - 2.3.1 Les projets prioritaires pour 2023
 - 2.3.2 Emprunts et dettes assimilés
 - 2.3.2 Dépenses imprévues

Introduction

En application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose dorénavant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, doit également figurer une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire et doit être formalisé par une délibération faisant l'objet d'un vote.

Ce rapport doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le rapport doit également être tenu à leur disposition en mairie et peut être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 s'inscrit dans ce cadre juridique visant à améliorer la communication et la transparence financière des collectivités locales.

Il a pour vocation de présenter d'une part le contexte national dans lequel il s'inscrit et d'autre part, les choix budgétaires de la municipalité pour 2023.

Le contexte économique mondial, européen et national

Le contexte économique dans lequel les orientations budgétaires pour 2023 s'inscrivent est marqué par un ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record qui a atteint un niveau inédit depuis 40 ans.

Un ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record

- L'inflation record constatée en 2022 a conduit les banques centrales à durcir les conditions financières. L'inflation est en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières. Cette inflation pose un dilemme aux banques centrales : le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement sans décrochage violent.
- En Zone euro, le PIB a ainsi ralenti au 3ème trimestre à +0,3% contre +0,8% au 2ème trimestre.
- De plus, du fait de sa proximité géographique avec le conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6% en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2% en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic à 11,1% en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9,1% en juin à 6,5% en décembre. Mais

l'inflation hors énergie et alimentation est toujours en hausse : 5,7% aux Etats Unis, 6,9% en zone Euro et 6,3% au Royaume Uni en décembre. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases très fragiles et annonce la fin du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays au cours des deux dernières décennies.

La zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. Pour y faire face, elle a tenté de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui n'a pu se faire que de façon limitée et coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti au 3ème trimestre (+0,3% contre +0,8% au deuxième trimestre). La surprise est venue du dynamisme des investissements ainsi que de la consommation des ménages relativement résiliente. Globalement, la tendance est malgré tout à un ralentissement de l'activité sur l'ensemble de l'année.

La Banque Centrale Européenne jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine a procédé à quatre hausses de ses taux au cours de l'année. Jusqu'à présent, la détérioration des capacités de financement a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie.

France: une croissance jusqu'ici résiliente

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlée. Sur l'année, la croissance attendue est finalement de + 2,5%.

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Activité économique	- 0,2%	+0,5%	+0,2%
Consommation des ménages	-1,2%	+0,4%	-0,1%
Investissement	+0,5%	+0,5%	+1,7%
Pouvoir d'achat	-1,8%	-1%	+0,8%

En moyenne, sur l'année, l'inflation française a été de 5,2% après 1,6% en 2021. Grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise sur les carburants...), adoptées par le Gouvernement, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle enregistrée en moyenne (+8,9%).

France: un marché du travail sous tension

Le dynamisme du marché du travail est important depuis 2021. Si le rythme des créations d'emploi en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à + 0,4% sur les 3 premiers trimestres de 2022.

Globalement, le taux de chômage recule depuis le 4ème trimestre 2020. Il est passé ainsi de 8,8% au deuxième trimestre de 2020 à 7,1% au troisième trimestre 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an.

En dépit du ralentissement de l'activité économique, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas, signe du maintien de tensions sur le marché du travail. La part des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux record dans les grands secteurs de l'économie fin 2022 (83% des entreprises de la construction, 65% dans l'industrie manufacturière...).

Une crise énergétique qui ralentit le redressement des finances publiques

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9% en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5% en 2022, après 6,5% en 2021.

Pour 2023, le Gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2% (contre 112,8% en 2021 et 111,6% en 2022). Le ratio de dépenses publiques devrait lui aussi poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9%.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne associée au ralentissement économique devrait peser sur les finances publiques.

Principaux agrégats de finances publiques - Prévisions du Gouvernement

En %du PIB	2021	Prév 2022	Prév 2023
Solde public	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépenses publiques	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB	6,8	2,7	1,0

Sources: LFI 23, Natixis

Loi de finances 2023 - les principales dispositions concernant les communes

La loi de finances 2023 devait s'inscrire initialement dans une loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. Aucun accord n'ayant été trouvé, ce projet devrait être revu courant 2023. Si l'objectif d'impliquer toujours plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste un objectif du gouvernement, le recours à un pacte de confiance initialement envisagé a été reporté pour le moment. Conscient que le contexte reste fragile et incertain, le gouvernement a préféré différer ces dispositions afin d'aider les collectivités à maintenir leur investissement indispensable à l'économie française.

En synthèse, les principales dispositions relatives aux finances communales :

- La DGF abondée de 320 millions d'euros est donc en hausse pour s'établir à 26,9 milliards d'euros,
- l'instauration d'un nouveau filet de sécurité pour 2023 versé aux collectivités pour faire face à la croissance des prix de l'énergie. Sous réserve de remplir les critères cumulatifs suivants : épargne brute 2023 en baisse de plus de 15% par rapport à 2022, potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de même strate démographique, les communes pourront faire une demande d'acompte avant le 30 novembre 2023.

La dotation est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2022 et 2023 et 50% de celle des recettes réelles de fonctionnement,

- 430 millions d'euros versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique,
- Une hausse de 200 millions d'euros du FCTVA,
- Une hausse de 183 millions d'euros pour la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de la taxe foncière sur le bâti et de CFE des locaux industriels,
- Les dotations d'investissement allouées aux communes sont en baisse comparativement à 2022, notamment du fait de la DSIL qui s'établit à 570 millions d'euros (-337 millions d'euros par rapport à 2022), avec une nouveauté : le préfet pourra prendre en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré,
- La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert » doté de 2 milliards d'euros pour 2023 afin de soutenir les projets des collectivités territoriales en terme de performance environnementale, adaptation des territoires au changement climatique et amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission...),
- La hausse de la péréquation verticale, qui passe de 230 M€ à 320 M€ sera financée par abondement de la DGF, et notamment la DSR et la DSU,
- Le bouclier tarifaire est prolongé pour l'année 2023 pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité : la hausse des tarifs est limitée à 15% en moyenne à compter du 1^{er} février 2023. Pour les collectivités non éligibles à ce bouclier tarifaire, la loi de finances met en place pour cette année un amortisseur électricité dès le 1^{er} janvier 2023 : prise en charge de 50% de la facture d'électricité pour les tarifs compris entre 180 et 500 €/MWh,
- La mise en œuvre du compte financier unique fait l'objet d'une expérimentation par des collectivités s'étant portées volontaires en 2019 et 2021. Un nouvel appel à candidature est lancé pour 2023,
- Le CNFPT est financé en partie par l'Etat pour les frais de formation des apprentis employés par les collectivités. La création d'une cotisation supplémentaire à la charge des collectivités territoriales doit amorcer la diminution de la participation de l'Etat. D'ici fin 2025, la part de l'Etat va diminuer pour être remplacée par un financement pris en charge par les collectivités locales.

Enjeux et priorités de la ville pour 2023

Dans la continuité des années précédentes, l'année 2023 verra la poursuite de priorisation des investissements générateurs d'économies et de performance du service public.

En effet, la sortie de la crise sanitaire suivie de la crise énergétique actuelle a bousculé les grands équilibres financiers des collectivités locales.

La commune de Dourdan a fait le choix de défendre le pouvoir d'achat de ses habitants. Ainsi, la question de l'évolution de fiscalité ne sera étudiée qu'après avoir mené à bien toutes les réformes de fonctionnement des services et tous les investissements générateurs d'économies.

Au titre du fonctionnement des services, trois secteurs essentiels sont préservés de toute réduction des moyens alloués. Le scolaire, la jeunesse et le CCAS profitant également à nos aînés voient leurs crédits préservés. A l'inverse, l'ensemble des autres services ont été mobilisés pour proposer des économies de fonctionnement permettant de faire face à l'inflation constatée sur tous les secteurs d'activité.

La modernisation et la dématérialisation des procédures doivent permettre de dégager des marges de manœuvre et de gagner en efficacité que ce soit dans les secteurs administratifs comme techniques. Cela permettra d'interroger les pratiques et de ne pas automatiquement remplacer les départs à la retraite des agents.

Emblématiquement, le plan de remplacement des huisseries de tous les bâtiments publics et établissements scolaires municipaux engagé en 2021 touche à son terme. Par ces travaux d'ampleur la commune a initié un cercle vertueux d'investissement permettant d'atteindre un double objectif de sobriété énergétique et d'amélioration du confort des usagers alors même que la crise énergétique n'avait pas débuté.

Ainsi, l'ensemble des bâtiments concernés ont vu leur chauffage réduit à 18° sans que cela n'ait d'impact sur le confort des écoliers, des enseignants, des agents et du public fréquentant ces bâtiments.

L'impact de l'augmentation du coût des fluides étant en conséquence amoindri par une plus faible consommation.

Pour 2023, plusieurs investissements seront engagés pour poursuivre cette logique au premier rang desquels la création d'un récupérateur d'eau de pluie au Centre Technique Municipal permettra de viser une autosuffisance de la commune pour l'arrosage de ses espaces verts et fleuris.

A ce titre, 2023 verra également la poursuite de la refonte du fonctionnement du service des espaces verts. Ainsi, après avoir suivi les orientations des Villes et Villages Fleuris en réduisant la part du fleurissement annuel au profit de plantations persistantes et le réaménagement de nombreux espaces fleuris, une accélération va être opérée dans la plantation de bulbes sur l'ensemble de la commune.

L'objectif est de planter 10 000 bulbes (jonquilles, tulipes, etc.) cette année. Cette opération permettra là encore d'assurer un fleurissement de plusieurs années pour les secteurs concernés en limitant l'intervention humaine.

En recourant à cette évolution des pratiques couplée à l'acquisition de tapis de fleurs, le fleurissement de la commune sera assuré sans utiliser les serres municipales dont le chauffage durant l'hiver 2021/2022 avait coûté de l'ordre de 14 000 €.

Enfin, deux projets d'envergure vont être initiés. Tout d'abord, sera étudié l'implantation d'une ferme photovoltaïque sur le toit du Centre Technique Municipal. Ensuite, un plan de réaménagement des aires de jeux va être engagé avec comme principal objectif la création d'ilots de fraîcheur au sein de ces espaces essentiels pour les jeunes Dourdannais et leurs accompagnateurs.

L'éclairage public et le passage en LED verra également sa planification particulièrement accentuée. Sur les deux prochaines années, le rythme de remplacement des luminaires va être multiplié par 5 et l'intensité lumineuse réduite à maxima en dehors des secteurs à risque (passages piétons, intersections).

Cette accélération permettra de réduire rapidement la consommation énergétique et de passer en LED la totalité du parc de la commune à horizon 2026, ce qui n'était pas prévu par le marché initialement.

Conformément aux engagements pris précédemment, l'année 2023 verra l'ouverture du nouveau poste de Police Municipale et le lancement du plan de renouvellement de la vidéoprotection qui comportera in fine 85 caméras.

Au titre de l'optimisation des ressources, le camping municipal, structurelement déficitaire et ne répondant au besoin d'aucun Dourdannais va bénéficier d'un investissement essentiel à sa modernisation. 25 lodges vont y être installés afin de permettre de positionner la commune pour accueillir les sessions du Service National Universel, des colonies apprenantes, des classes de découvertes mais également des séjours du Point Jeune, des associations dourdannaises ou simplement des habitants.

Par ces investissements, pour lesquels la commune sollicite une subvention de l'Etat au travers de la DSIL, le camping municipal pourra répondre à un triple objectif : être générateur de ressources pour la commune, participer réellement au rayonnement municipal et venir compléter l'offre de service communal au profit de sa population.

A ce titre, un centre d'attraction itinérant va être créé. Ainsi, les parents et enfants pourront bénéficier gratuitement durant les vacances et les manifestations publiques d'équipements ludiques dont l'acquisition sera fortement subventionnée par la CAF.

Soutenue par ses partenaires financiers, la commune verra les principaux investissements évoqués précédemment être soutenus par l'Etat, la Région Ile-de-France ou le Département de l'Essonne.

L'ensemble de ces grandes évolutions permet d'apporter à moyen terme une réponse à la situation que constatent l'ensemble des communes de France, à savoir l'amoindrissement de leur épargne de gestion.

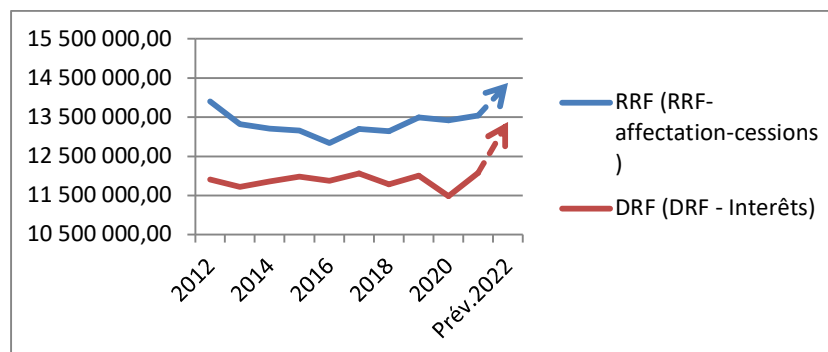
La tendance inflationniste est généralisée. Nombre de contrats sont remis en question par les prestataires et Dourdan, comme toutes les autres communes, est soumise à des choix. Le marché de restauration scolaire est mis à mal. Les fluides, les marchés de prestations de service, les coûts des matières premières sont à la hausse. Et pour répondre à ces évolutions qui conduisent à dégrader les indicateurs financiers, la commune fait le choix de rigueur de questionner ses pratiques, de réduire ses dépenses de fonctionnement et d'investir sur la frugalité et le développement durable avant d'envisager toute évolution tarifaire ou fiscale.

Car par le simple effet de l'évolution des bases fiscales, les habitants seront mis en 2023 à contribution et qu'il est impératif d'accompagner la population dans ces périodes de fortes mutations.

Au cours de ces dernières années, les collectivités locales ont été invitées à contribuer au redressement des finances publiques. La crise sanitaire, qui a permis de mettre en valeur l'importance du secteur local pour l'économie locale mais aussi nationale, ne doit faire perdre de vue que des efforts de gestion doivent être poursuivis.

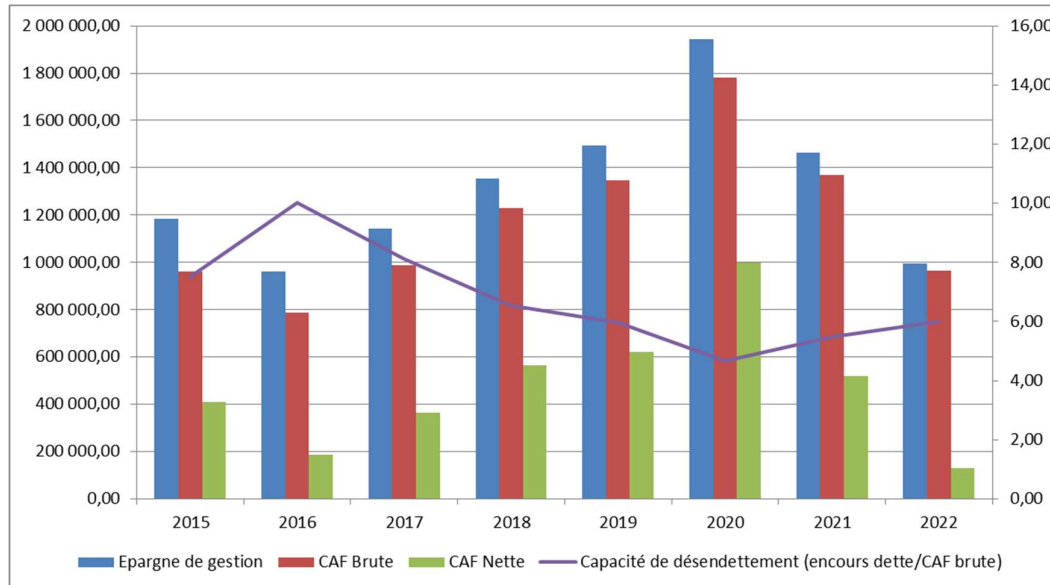
Le risque serait grand en effet de se retrouver face à un « effet ciseaux » : des dépenses qui exploseraient tandis que dans le même temps, les recettes stagneraient ou diminueraient. De 2013 à 2017, la CAF nette de la commune avait ainsi dangereusement baissé.

Le graphique ci-après présente l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement de 2012 à 2021 et illustre bien l'effet ciseaux tendanciel pour la commune, avec un écart qui tend à s'amoindrir sous l'impact de l'évolution inflationniste.



Cette évolution se retrouve dans celle de la capacité d'autofinancement de la commune. L'exécution du budget aura pour premier objectif d'inverser la tendance. Par prudence, et bien que la Commune ait été identifiée par les services de la DGFIP comme bénéficiaire du dispositif « Filet de sécurité inflation » prévu par l'article 14 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de compensation du bloc communal, le remboursement de l'avance perçue en 2022 est provisionné dans l'attente de la confirmation que Dourdan sera bien in fine éligible.

Il convient d'attendre les conclusions de l'étude qui sera menée par les services de la DGFIP après réception du Compte Administratif de 2022.



Prospectives jusqu'en 2024 :

Prospectives	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
RRF							
RRF-affectations	13 137 130 €	13 494 775 €	13 422 434 €	13 541 812 €	14 370 000 €	14 750 000 €	15 000 000 €
DRF (DRF - Intérêts)	11 784 079 €	12 001 386 €	11 478 520 €	12 078 079 €	13 350 000 €	13 700 000 €	13 900 000 €

Prospect.	2018	2019	2020	2021	2022	Prév 2023	Prév.2024
Epargne de gestion	1 353 051	1 493 388	1 943 913	1 463 583	994 968	1 050 000	1 100 000
CAF BRUTE	1 231 158	1 347 360	1 780 575	1 367 846	966 058	990 000	1 000 000
CAF Nette	563 876	620 440	1 000 620	517 215	128 871	150 000	200 000

Les leviers qui seront employés pour stabiliser et consolider les indicateurs de gestion sont les suivants :

- nécessaire et stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- optimisation des recettes de fonctionnement, actuelle prudence dans les prévisions et sollicitation de subventions de fonctionnement et d'investissement
- gestion active de la dette,
- maîtrise de la fiscalité,
- priorisation des opérations d'investissement

Le tout en préservant, voire en déployant de nouvelles actions en faveur des Dourdannais.

1. La section de Fonctionnement

Complémentairement au respect des principes des finances publiques, le suivi de l'exécution budgétaire et son pilotage permettent au fil de l'exercice d'en parfaire le résultat final.

Ainsi, l'année 2022 devrait se solder, avec la neutralisation du transfert du budget eau, par un résultat excédentaire de gestion de plus d'un million d'euros.

En pratique, la section de fonctionnement de 2023 bénéficiera d'un excédent reporté de 2.7M€ et s'équilibrera à 16,7 M€.

En très forte hausse par rapport à l'exercice précédent, ce report vient compléter les recettes de fonctionnement principalement issues de la politique fiscale et tarifaire de commune.

Sur ces deux postes de recette, la commune fait le choix de préserver les habitants de toute augmentation, tout en précisant que l'augmentation des bases fiscales directement fonction de l'évolution des prix constatée précédemment viendra mécaniquement augmenter les ressources fiscales municipales.

De même, l'évolution des recettes liées au camping est, au stade du Débat d'Orientation Budgétaire, prudemment anticipée.

Ces orientations imposent de conduire une politique de maîtrise des dépenses, raison pour laquelle tous les services à l'exception du scolaire, de la jeunesse et du CCAS ont présenté des prévisions budgétaires en baisse afin de compenser l'augmentation des coûts des dépenses incompressibles.

Ainsi, au titre de la jeunesse, les orientations budgétaires intègrent le maintien voire le développement des principaux dispositifs que sont:

- La bourse au permis
- Le dispositif BAFA
- Le dispositif coup de pouce

Nouveauté 2023, 5 sorties famille à 1€ sont planifiées (2 journées à la mer et 3 sorties culturelles) ainsi que des séjours pour les adhérents du point jeunes.

Le rapprochement du service jeunesse avec la Direction des projets transversaux permettra d'accompagner la poursuite du développement des dispositifs portés au sein du CLSPD.

Ainsi, la poursuite des samedis des familles pour travailler sur les problématiques intrafamiliales et les enjeux de la parentalité sera associée aux actions de lutte contre le décrochage scolaire ou les addictions, aux permanences au sein des collèges et du lycée, aux formations à la sécurité routière et la prévention des risques liés aux outils numériques.

Des ateliers numériques avec formation aux usages d'imprimante 3D, graveur laser et utilisation des suites bureautiques seront organisés en lien avec le point jeunes et le SIJE.

Au titre de l'insertion, le chargé d'emploi jeunesse continuera d'accompagner les Dourdannais en recherche de solutions d'apprentissage, formation et emploi à l'aide du réseau d'entrepreneurs associés à la démarche municipale en la matière.

Enfin, le Conseil Municipal des Enfants entre dans sa deuxième année de fonctionnement. Après une première année de lancement, l'objectif de cette nouvelle année est de poursuivre les travaux des trois commissions afin de laisser ces jeunes élus proposer des projets pour la commune.

Le service périscolaire s'est également réorganisé pour permettre la montée en responsabilité des référents et de la coordinatrice afin d'accompagner efficacement les projets portés au sein du service scolaire. Le tennis à l'école et le lien avec Dourdan équitation seront poursuivis. L'orchestre à l'école entre dans sa troisième année au sein de l'école Georges Lepître et l'ouverture d'une seconde classe est à l'étude pour la rentrée de septembre 2023.

La médiathèque Le Grimoire maintient ses animations avec de nombreux projets comme le Printemps des Poètes en lien avec le Centre culturel ou les balades contées qui auront lieu en septembre.

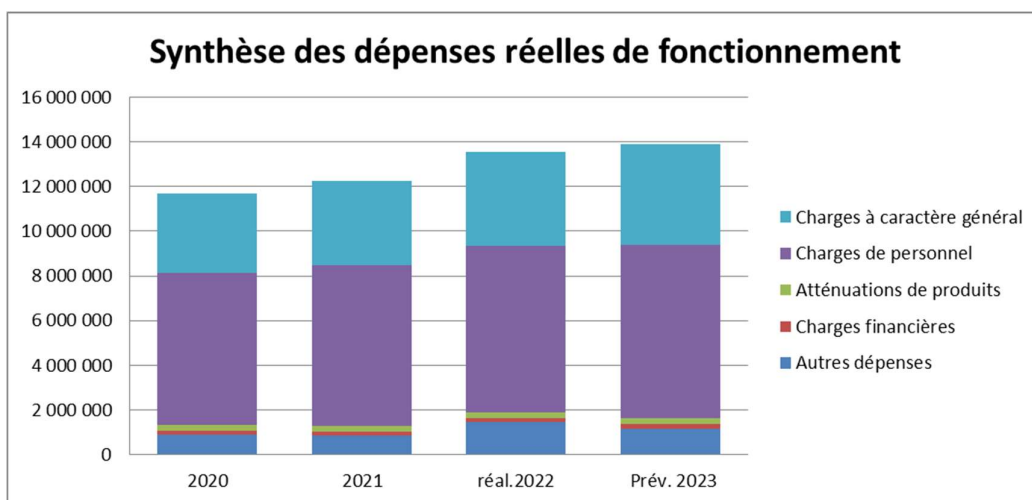
Le Conservatoire continue sa reprise après la période Covid. Ainsi, les élèves passent au nombre de 353 pour l'année 2022/2023 (contre 335 en 2021/2022) et se produiront au cours de 11 différents concerts au sein du centre culturel. Plus d'une dizaine de projets artistiques seront menés à bien afin d'enrichir l'enseignement prodigué aux élèves.

Le Musée du Château en lien avec Dourdan Tourisme a engagé une réflexion sur l'amélioration de la prestation offerte aux visiteurs. Fort des créations réalisées à l'occasion de l'anniversaire des 800 ans du château, l'objectif poursuivi est de continuer à enrichir la collection tout en travaillant en parallèle une expérience numérique pour les plus jeunes.

Enfin, le programme Petite Ville de Demain passe dans sa phase active. Après 18 mois d'études, de consultation de la population et la production d'un diagnostic, les fiches actions permettant d'inscrire la commune dans une trajectoire dynamique et respectueuse de l'environnement ont été rédigées. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été réalisées, au premier rang desquelles l'ouverture de la France Services depuis septembre 2022 permet de compléter l'offre de service public au profit de la population. Pour 2023, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer au-delà des 16 M€.

1.1 Afin de préserver les Dourdannais d'une augmentation de la fiscalité, la Commune fixe ses priorités et poursuit une politique de maîtrise des dépenses

1.1.1 Les charges à caractère général



Ces charges sont les dépenses récurrentes et nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux : services administratifs, mais aussi entretien courant de la ville (bâtiments, voiries...), Musée du Château, écoles primaires, conservatoire de musique et de danse, bibliothèque, camping, centre équestre...

La reprise en régie des opérations de rénovation des salles associatives, à l'image des Salle du Stade Maurice Gallais, vient impacter cette section.

Fort de cette expérience particulièrement favorable, l'année 2023 verra d'autres salles associatives être rénovées.

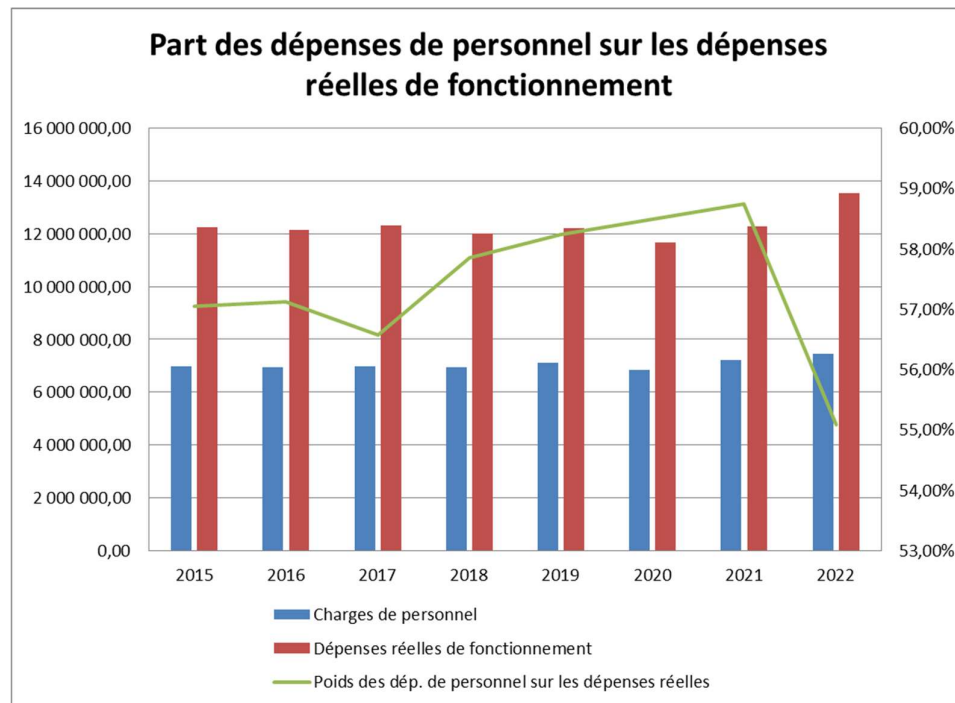
Avant de s'engager dans de nouvelles réalisations, il est impératif de rénover l'existant afin d'offrir aux dourdannais et aux associations des locaux agréables et moins énergivores.

De DOB à BP, à ce stade de la préparation budgétaire, le chapitre 011 est en légère hausse par rapport à 2022 (+4.13%).

Mais cette comparaison ne tient pas compte de la réalité inflationniste constatée au cours de l'année 2022 et ne permet pas d'illustrer les efforts consentis par les différents services. A l'inverse, les orientations du chapitre 011 par rapport aux crédits ouverts précédemment (BP+DM) permet d'acter d'une baisse de l'ordre de -5.28% passant de 4.76 M€ en 2022 à 4.51 M€ en 2023.

1.1.2. Les dépenses de ressources humaines

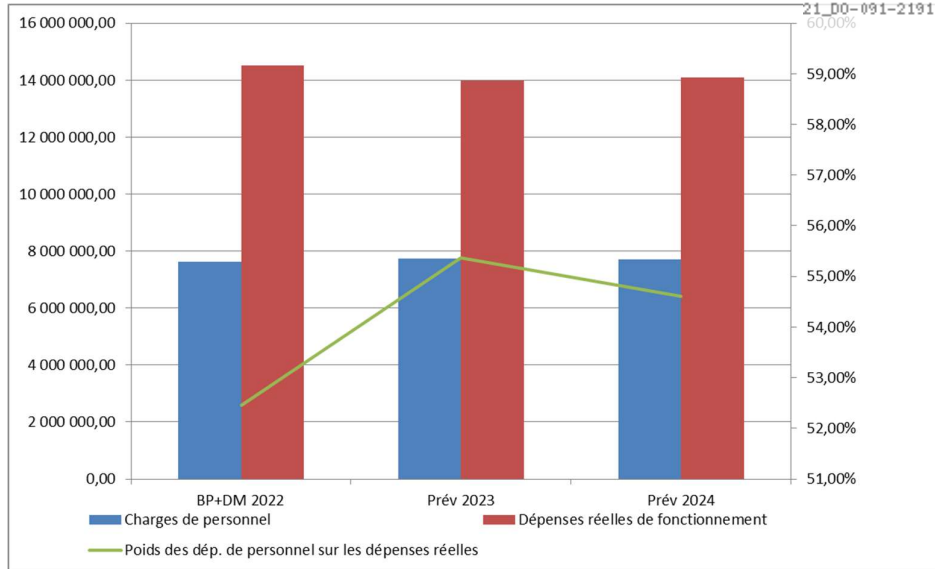
Le chapitre 012 devrait se situer autour de 7,7M€, en légère hausse par rapport au BP 2022 (7,6 M€).



Le suivi de ces évolutions acte de la part décroissante au sein des dépenses réelles de fonctionnement des dépenses de personnel passant de 58.74% en 2021 à 55.08% en 2022.

Cette évolution favorable est néanmoins fonction de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui ont été directement impactées par l'explosion des coûts des fluides et la tendance inflationniste constatée.

Au stade du ROB, il apparaît utile de comparer l'évolution des prévisions produites pour 2022 et celles envisagées pour 2023 et 2024 comme le détaille le graphique ci-après.



Prospectives

PROSPECTIVES	2019	2020	2021	2022	Prév.2023	Prév 2024
Charges de personnel	7 117 383	6 828 189	7 205 137	7 450 000	7 790 000	7 700 500

En comparaison avec les crédits ouverts en 2022 à hauteur de 7 670 690 € (BP+DM), la prévision pour 2023 acte d'une augmentation de 1.62%.

Cette évolution est en premier lieu fonction des décisions nationales en matière de rémunération.

Ainsi le SMIC mensuel brut a augmenté de 0,9% au 1er janvier 2022. Compte tenu du niveau de l'indice mensuel des prix à la consommation, le taux du SMIC a une nouvelle fois été relevé de 2,65% à compter du 1er mai 2022. Il a été à nouveau relevé à compter du 1er janvier 2023.

Complémentaire aux décisions sur le SMIC, une politique de revalorisation des salaires des agents de catégorie C est également engagée.

Les agents publics les plus faiblement rémunérés, notamment les agents de la catégorie C, ont bénéficié d'une revalorisation au 1er janvier 2022 au travers d'une modification du nombre d'échelons et de la durée d'ancienneté prise en considération.

Enfin, le dégel de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022 qui était depuis 2017 de 4,68 euros a été revalorisé de 3,5 % au 1er juillet 2022 et s'élève donc à 4,85 euros.

Cette nouvelle charge pour la collectivité a impacté lourdement le budget avec un coût partiel de 110 000 € pour l'année 2022.

De même, une réforme de la catégorie B a été engagée à compter du 1er septembre 2022. Celle-ci revalorise la carrière et la rémunération des agents de catégorie B. Elle modifie la structure de carrière de différents cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B, en réduisant la durée de certains échelons et grades.

L'impact en cours d'année 2022 de ces différentes mesures, et principalement traduit par une inscription supplémentaire de 110 000 € en Décision Modificative en 2022.

Toutes choses égales par ailleurs, l'impact anticipé sur le budget 2023 devrait être de l'ordre de 220 000€.

Viennent s'ajouter à ces évolutions les décisions prises en interne, à savoir la poursuite de la politique de déprécarisation au sein de la Direction de la vie scolaire et périscolaire, elle concernera 15 agents.

De même, la création de la France Services de Dourdan a conduit au recrutement de 2 agents en interne. Bien que le fonctionnement de cette structure soit subventionné à hauteur de 30 000 € par an pour deux agents, un reste à charge est à supporter par la Commune.

Afin de répondre à l'intérêt public et à une meilleure organisation des services, 5 créations de poste ont été validées par l'assemblée délibérante précédemment.

Au titre de l'année 2022, la carrière des agents a évolué comme suit :

- 117 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon
- 10 agents d'un avancement de grade et 2 agents promotion interne
- 3 agents nommés suite à concours
- 4 mises en stage

Ces évolutions constatées en cours d'année accompagnent l'évolution des carrières et des compétences des agents et viennent impacter 2023 en année pleine.

Cette augmentation des charges de personnel est atténuée par les recettes attendues présentées au sein du tableau ci-après.

Financiers	Recettes prévisionnelles 2023	
Chargé de projet Petite Ville de demain Financé à hauteur de 75%	ANAH et Banque des territoires à 50 %	27 048,66 €
	Etat FNADT 25 %	13 524,33 €
	CCDH 15 % du reste à charge au réel	2021 : 1 999,75 € 2022 : 10 143,25 €
Recensement de la population	Dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE s'élève à 1 956 € pour 2023	
Emplois PEC (au 01 janvier 2023) Convention Pole emploi	<i>12 060 € avec les PEC actuels, 22 060 € avec une perspective d'1 nouveau PEC / 10 mois</i>	
Mise à disposition de personnel	Dourdan Tourisme	98 000 €
	CCDH Urba	2 800 €
	CCAS	14 200 €

Evolution de l’organigramme

Pour 2023, les évolutions engagées pour l’organigramme de la collectivité sont les suivantes:

- Création d’une Direction Famille Jeunesse et Citoyenneté
- Renforcement du camping avec la création d’un emploi de référente, chargée de son développement
- Mutualisation renforcée Dourdan Tourisme et service du Musée

Glissement vieillesse technicité (GVT)

Le glissement vieillesse technicité (GVT) fait également augmenter le chapitre 012.

A ce stade, 61 agents sont concernés par un avancement d’échelon sur l’ensemble de l’année contre 117 en 2022, hors éventuels avancements d’échelon qui résulteraient d’un changement en carrière et promotions internes dont les dossiers sont présentés par la Commune auprès du CIG.

Des avancements de grade sont également prévus en 2023 pour:

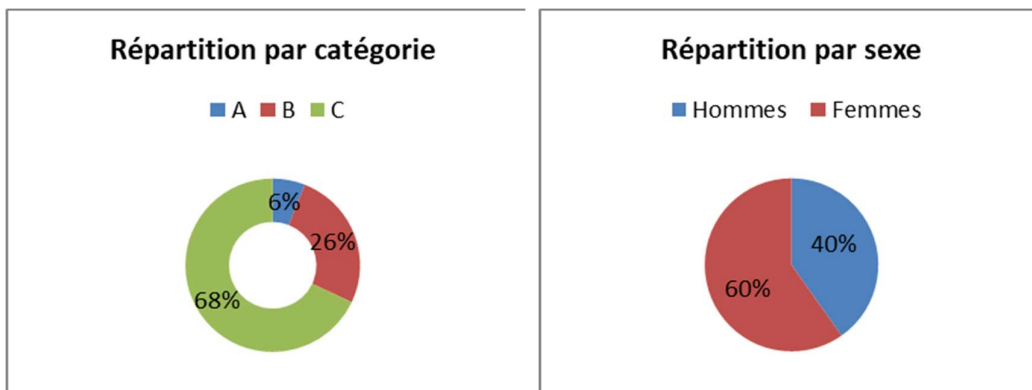
- 10 agents (1 en catégorie A, 2 en catégorie B et 7 en catégorie C)
- 2 nominations suite à la réussite de concours (1 en catégorie B et 1 en catégorie C).

Autres éléments de conduite de la politique RH :

- poursuite du programme de nomination des animateurs stagiaires avec la CCDH,
- lissage des contrats des animateurs périscolaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 afin de pérenniser les emplois, contenir les allocations chômage et la prime de précarité.
- Officialisation du télétravail. Il concernerait à ce jour environ 35 agents. Il permet une amélioration de la qualité de vie au travail et donc de la performance des agents, une amélioration de l’image de la collectivité et participe à la fidélisation des recrutements.

Agents en position d’activités au 1^{er} janvier 2023

Structure des effectifs : état des postes de la collectivité Mairie		
Agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	Agents contractuels (occupant un emploi permanent)	Autres agents (n’occupant pas un emploi permanent y compris apprentis, contrats aidés)
66,49 %	25,26 %	8,25 %



Répartition par filière						
Technique	Administrative	Culturelle	Animation	Médico-Sociale	Police municipale	Autre (PEC et apprentis)
28,95%	26,84%	16,84%	21,05%	2,63%	0,53%	5,26%

Impact financier de l'évolution du RIFSEEP en 2022

	2020	2021	2022
Nb agents éligibles à l'IFSE	153	154	153
Nb agents éligibles au CIA	33	34	31
Montant total RIFSEEP accordé	567 293,63 €	647 511,06 €	706 078,37 €

*4 511.49 € ont été versés dans le cadre du Complément indemnitaire (CIA)

5 999.03 € ont été versés dans le cadre du Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Le montant de la prime de fin d'année de la collectivité conservée au titre des avantages acquis avant 1984, au sens de l'article 111 de la loi n° 84-53 s'élève à 223 554.41 €

Les avantages en nature logements s'élèvent à 4 821.74 €.

Rémunération versée aux agents du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités	Dont NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	Dont heures supplémentaires
Titulaires et stagiaires	4 179 982,42 €	895 495,00€	31 742,83 €	120 052,83€
Contractuels sur emplois permanents	942 847,58 €	138 338,83 €	0 €	37 060,88 €
Contractuels sur emplois non permanents	121 194,50 €	32 120,39 €	0 €	6 394,45 €

Le coût des élections Présidentielle et Législatives s'est élevé à 27 441.50 €.

Heures supplémentaires et complémentaires :

Heures supplémentaires et complémentaires réalisées en 2020		Heures supplémentaires et complémentaires réalisées en 2021		Heures supplémentaires et complémentaires réalisées en 2022	
Nombre d'heures	Montant	Nombre d'heures	Montant	Nombre d'heures	Montant
4 703,57	84 084,80 €	9 886,26	173 301,97€	8 644,26	163 508,16 €

138 heures supplémentaires ont été effectuées pour le centre de vaccinations jusqu'à sa fermeture en avril 2022 contre 1 903 en 2021.

Cette année a été marquée par plusieurs temps forts afin de célébrer les 800 ans du château, surplus d'activité générateur d'heures supplémentaires.

Néanmoins, des mesures de réduction des heures supplémentaires sont engagées avec notamment l'objectif de limiter les manifestations les dimanches et une amélioration de la planification des interventions des services.

Les formations ont repris peu à peu en présentiel, alors qu'en 2020 elles se faisaient uniquement en distanciel en raison de la crise sanitaire. 1 249.84 € ont été dépensés pour les frais de déplacement.

Le temps de travail au sein de la collectivité au 1^{er} janvier 2023:

Répartition des fonctionnaires par modalité d'exercice du temps de travail		
Temps complet	Temps non complet	Temps partiel
71,35 %	25,28%	3,37 %

Au titre des autres charges de personnel, la ville s'engage pour l'action sociale en faveur du personnel municipal sur poste permanent ainsi qu'aux agents retraités et a ainsi versé 37 549 € au Comité National d'Action Social (CNAS) afin qu'ils puissent bénéficier de toutes les prestations proposées par cet organisme.

Le montant de la participation mutuelles et prévoyance est de 12 644 €.

Le tableau ci-dessous permet de constater une légère baisse du taux de cotisation assurance statutaire suite à une évolution favorable des statistiques d'absentéisme.

Néanmoins, l'étude de la pyramide des âges et l'éventualité de deux congés de longue maladie impose la prudence sur ces constatations pour l'avenir.

Années	2021	2022
Médecine préventive	24 583,68 €	25 363,92 €
Assurance personnel	109 000,00 €	105 200,00 €
FIPHFP	2 030,00 €	1 048,00 €

La conservation des archives de la ville a été confiée au Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles par la signature d'une convention. L'archiviste a été mis à disposition 19 jours pour l'année 2022 pour un montant de 6 536,00 €.

1.1.3. Les autres charges de fonctionnement (chap 65, 66 et 67)

Il s'agit principalement des subventions aux associations, au CCAS ainsi qu'à l'Espace Dourdan Informations et des indemnités des élus.

Pour 2023, le chapitre devrait être en baisse en raison d'un retour à des niveaux pour Dourdan Tourisme.
 Le CCAS verra quant à lui le montant de sa subvention sanctuarisé.

S'agissant des indemnités des élus, l'équipe municipale ne souhaitait pas bénéficier du dégel du point d'indice décidé par le gouvernement au profit des agents de la fonction publique. Aussi, le conseil municipal a délibéré en décembre dernier afin de réviser la délibération fixant les indemnités du maire et des adjoints.

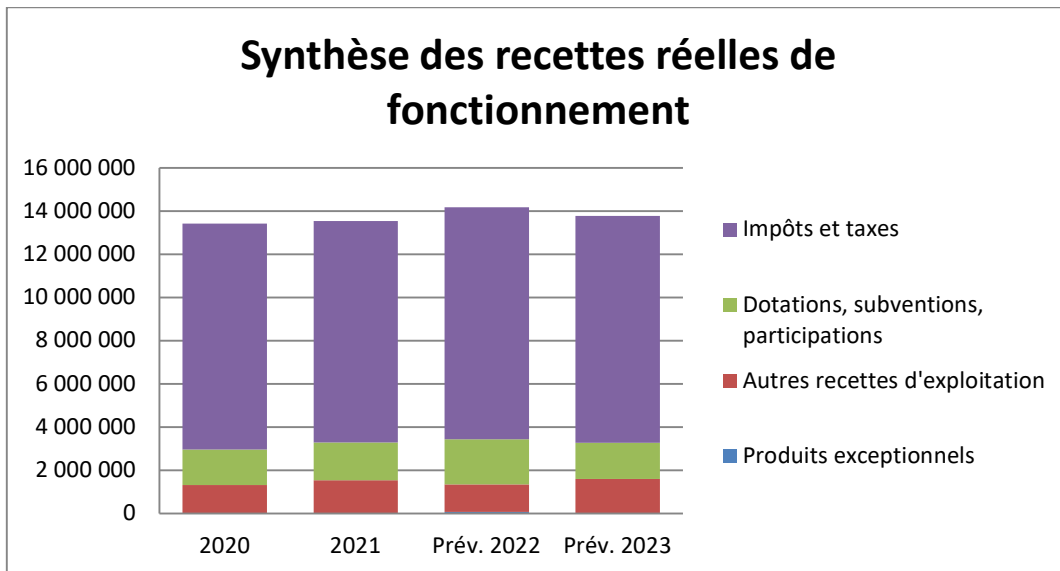
Enfin la politique volontariste de soutien aux initiatives associatives sera poursuivie. C'est pourquoi, les crédits alloués aux subventions de projets seront maintenus et les subventions de fonctionnement étudiées favorablement.

Les chapitres 65, 66 et 67 sont respectivement anticipés à un niveau de l'ordre de 935 000 €, de 196 000 € et de 211 000 €

1.1.4. Les dépenses imprévues

A l'instar des années précédentes, une somme de 50 000 € sera préservée au titre des dépenses imprévues.

1.2 Des recettes de fonctionnement à conforter

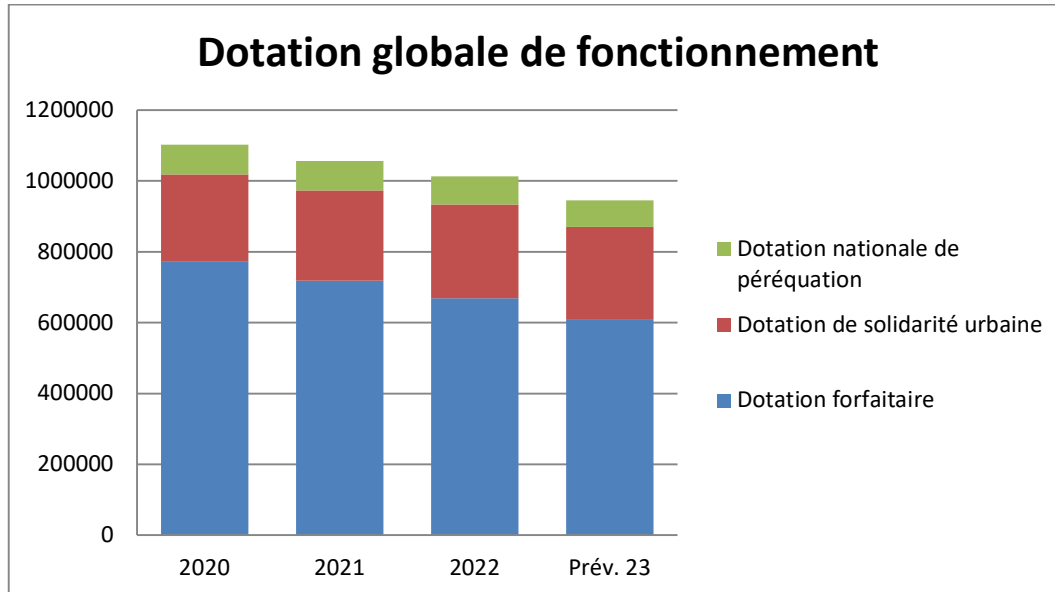


1.2.1 Les dotations et concours financiers de l'Etat

La loi de finances annonce une certaine stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités. Cette année devrait voir un gel du dispositif d'écêtement de la DGF.

La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci. Les inscriptions budgétaires, dans l'attente de la notification des dotations, resteront prudentes.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de fonctionnement de la commune.

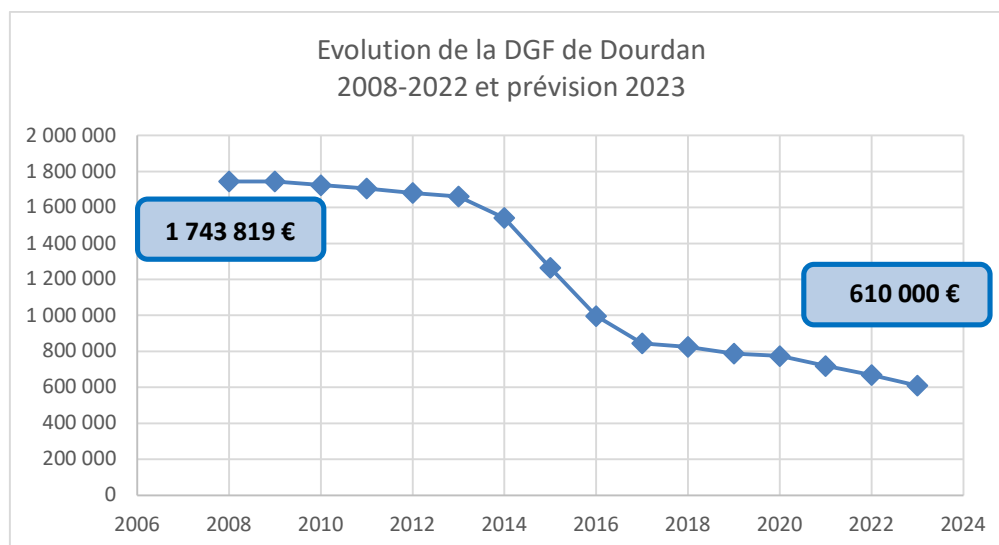


Evolution prévisionnelle des dotations pour Dourdan

En matière de dotations peut-être plus qu'ailleurs, la prudence est de mise. En effet, la stabilisation du montant global de la DGF ne signifie pas que chaque commune percevra le même montant que l'année précédente.

Concernée par l'écrêtement sur les dernières années (-37 945 € en 2016, -51 792 € en 2017, - 21 247 € en 2018, - 36 702 € en 2019, -29 882 € en 2020, - 31 248 € en 2021 et - 38 953 en 2022), le gel de cette mesure pourrait s'avérer favorable pour la commune.

Néanmoins, l'évolution continuellement à la baisse constatée depuis 2008 impose de poursuivre une vision prudente pour 2023.



Rapporté à l'habitant, la DGF représentait une ressource de 180 € par Dourdannais en 2008 contre seulement 56 € selon le prévisionnel en 2023.

Evolution de la perte cumulée de DGF depuis 2015

Perte cumulée	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Période
DGF	277 K€	545 K€	697 K€	718 K€	755 K€	768 K€	824 K€	873 K€	5 457 K€

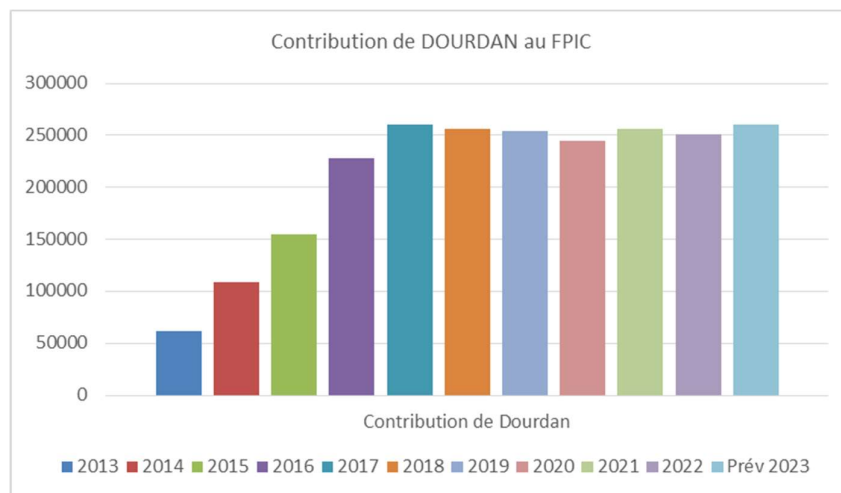
Constituant une perte de ressource cumulée de près de 5.5M€ depuis 2015 (1^{ère} année de politique de forte réduction), l'évolution de la DGF ainsi que de l'ensemble des concours financiers de l'Etat sont autant de paramètres qu'il convient de prendre en considération au cours de la préparation budgétaire.

Ainsi, les évolutions suivantes sont également anticipées pour les autres concours financiers de l'Etat :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prév. 23
DGF	996 753	845 189	823 942	787 240	773 895	718 734	669 442	610 000
DSU	194 024	211 503	222 445	231 513	244 241	254 253	263 390	260 000
DNP	48 006	56 689	63 824	73 467	83 715	83 804	80 200	75 000
Comp. Fiscales	172 401	214 704	222 841	235 551	253 920	352 526	368 115	340 000
FSRIF	280 089	304 691	386 179	406 484	474 356	369 192	363 162	355 000
FDPTP	45 806	43 206	39 634	33 450	33 447	33 513	34 141	30 000
Total	1 737 079	1 675 982	1 758 865	1 767 705	1 863 574	1 811 922	1 778 450	1 670 000
	- 252 811	- 61 096	82 882	8 839	95 868	- 51 652	- 33 471	-108 450
Evolution en %	-12,70%	-3,52%	4,95%	0,50%	5,42%	-2,77%	-1,85%	-6,10%

1.2.2 Le fonds de péréquation des ressources intercommunales

Le FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales, mis en place en 2012, est stabilisé à 1 milliard d'euros comme l'an passé. L'objectif de redistribuer 2% des ressources du bloc communal n'est plus évoqué pour le moment.



La contribution de Dourdan à ce fonds s'est élevée à 250 688 € en 2022 en légère baisse. A ce stade, et faute de plus d'éléments, elle est estimée à 260 000 € pour 2023.

1.2.3 La Politique tarifaire municipale

A l'instar de la politique fiscale qui sera évoquée par la suite, la municipalité explore l'ensemble des pistes avant d'envisager toute augmentation.

C'est la raison pour laquelle les tarifs de la programmation culturelle n'ont pas augmenté mais qu'une nouvelle catégorie « tête d'affiche » a été instaurée afin de répondre plus efficacement à certaines catégories de spectacles qui n'étaient pas programmées précédemment.

C'est également la raison pour laquelle est engagée une modernisation du camping dont l'objectif est de rendre un équipement municipal structurellement déficitaire générateur de ressources et d'attractivité pour le territoire.

C'est pourquoi, des négociations ont été engagées avec les différents prestataires (notamment de restauration scolaire) afin de précisément mesurer l'impact de la hausse des prix sur leurs activités avant d'envisager de revoir l'équilibre financier de ces prestations.

1.2.4 Fiscalité : pas d'augmentation des taux en 2023

Afin d'épargner le plus possible les dourdannais, et de les accompagner dans cette période de crise inflationniste, la maîtrise de la fiscalité municipale est un devoir. **Aussi, les taux d'imposition de la fiscalité locale ne seront pas augmentés en 2023.**

Les bases de la fiscalité locale sont en revanche revues comme tous les ans conformément aux dispositions introduites par l'article 99 de la loi de finances 2017 : depuis 2018, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels et des autres locaux est égal au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

Ainsi en 2022, ce taux de revalorisation est égal au taux de variation entre novembre 2021 et novembre 2022 de l'indice des prix à la consommation harmonisée, soit +7,1% (contre 2,2% en 2019, 1,2% en 2020 et 3,4% en 2022).

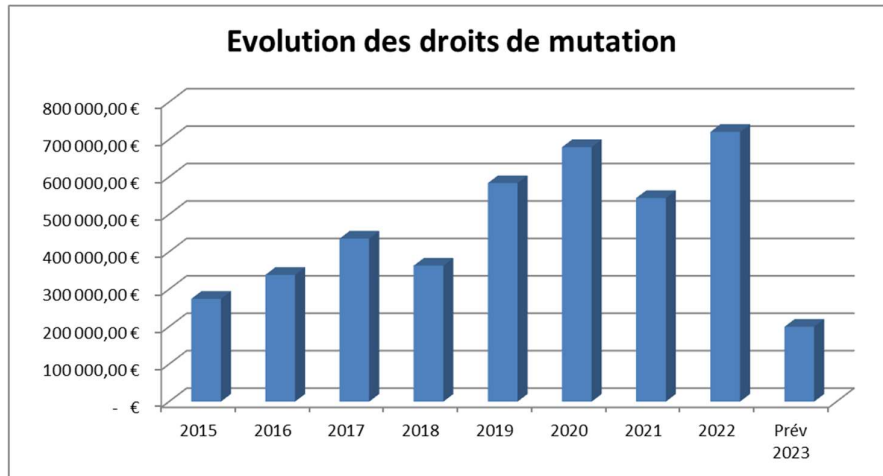
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH, TF, TFNB	6 599 825	6 600 762	6 590 933	6 661 831	6 983 037	7 071 484	7 144 445	7 388 403
Gain/ année N-1	168 279	937	-9 829	70 898	321 206	88 447	72 961	243 958

Pour mémoire, les taux d'imposition sont inchangés à Dourdan depuis 2009.

Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires	17,24%
Foncier Bâti *	34,81%
Foncier Non Bâti	104,70%

*Le taux de Foncier bâti de la commune était de 18,44% depuis 2009. A la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a compensé cette perte de ressources par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties. Le nouveau taux sur le Foncier bâti pour Dourdan est donc de 18,44% + 16,37%, soit 34,81%.

Le chapitre 73 comporte également les recettes liées aux droits de mutation historiquement élevées depuis 2019. Il est constaté un fort ralentissement des cessions immobilières en 2022 qui impose d'anticiper une évolution identique pour ces recettes.



2. La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibrera autour de 7 millions d'Euros dont 2 directement issus des restes à réaliser de 2022.

2.1 Présentation des autorisations de programme (AP) en cours en 2022

Intitulé de l'AP	Montant total de l'AP	Réalisation au 31/12/2022	Observations
Travaux Eglise	408 000,00 €	401 889,85 €	Les travaux sont terminés. Les subventions sont en cours d'encaissement. 50 000 € de RAR
800 ans du château - Travaux de valorisation du château	190 000,00 €	6 408,00 €	
Travaux de rénovation des menuiseries extérieures des bâtiments communaux	2 032 000,00 €	1 211 547,27 €	
Etudes relatives à l'extension du cimetière	177 000,00	0	
Modernisation et extension du système de vidéo-protection	494 310,00 €	0	

2.2 Les recettes d'investissement

2.2.1 Les principales ressources de la section d'investissement

- lieu. La commune a donc
- FCTVA : En 2022, le rattrapage attendu depuis 2 ans a bien eu lieu. La commune a donc perçu deux FCTVA. Le premier d'un montant de 492 971 € et le second de 425 126€. En 2023, nous reviendrons à la normale avec un seul FCTVA.
 - Au titre de la taxe d'aménagement, la commune connaît des recettes liées aux constructions nouvelles variant fortement d'année en année. Le tableau ci-après indique les montants précédemment perçus ainsi que la prévision pour 2023 qui présente un montant plus élevé que les années précédentes en raison de deux grosses opérations.

En €	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'Aménagement	105 090	124 722	218 399	65 290	97 260	300 000

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement constitue également une des principales ressources de la section d'investissement. Le tableau ci-dessous présente son évolution sur les 5 dernières années.

	2018	2019	2020	2021	2022	Prév 2023
Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (en K€)	1 507	1 794	1 747	2 080	12021 767	2 717

- Des produits de cession des parcelles rue Fortin sont également anticipés au stade du DOB conformément aux propositions produites par plusieurs promoteurs.

2.2.2 Des subventions obtenues et à venir

Comme pour la construction budgétaire 2022, ne seront inscrites au BP 2023 que les subventions certaines.

Seules les subventions notifiées sont prises en considération. Sera ainsi inscrite dès le budget primitif les subventions suivantes :

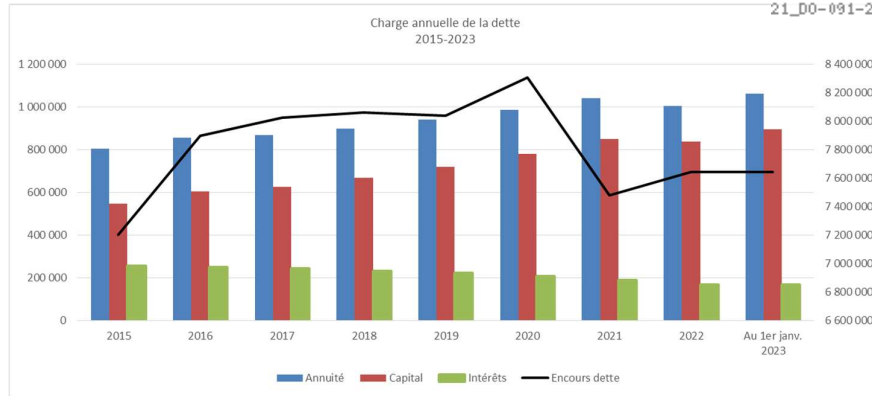
- la DSIL éclairage public
- Une subvention pour les structures gonflables

Des subventions nouvelles seront vraisemblablement inscrites en cours d'année lors d'une décision modificative. En effet plusieurs projets apparaissent éligibles au fond vert et une sollicitation du Département de l'Essonne au travers de son Contrat Terre d'Avenir est en cours de finalisation.

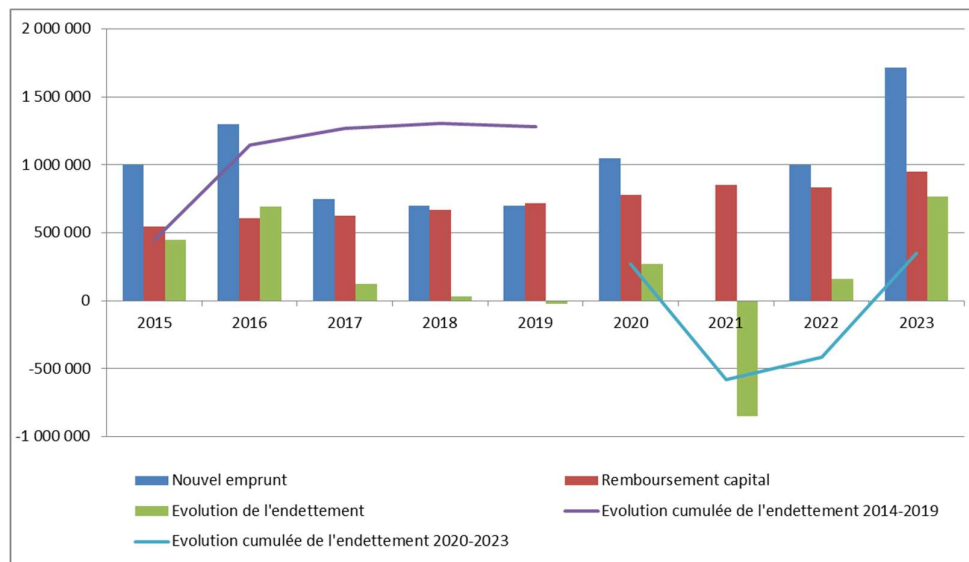
Ainsi, à nouveau en 2023, les subventions notifiées en cours d'exercice permettront d'ajuster le montant inscrit au titre d'un financement bancaire.

2.2.3 Un emprunt d'équilibre en attente de notification de subventions

La charge annuelle de la dette évolue conformément à la gestion active de cette dernière qui est retracée au sein du graphique suivant pour la période allant de 2015 au 1^{er} janvier 2023.



Cette charge évolue en fonction des nouveaux emprunts tirés. Le graphique suivant permet de représenter l'évolution de l'encours de dette depuis 2015 et de mettre en lumière l'impact des décisions selon les périodes.



Il convient de préciser qu'un emprunt d'un million d'euros contracté en 2022 bénéficie d'une phase de mobilisation et n'est pas réalisé à ce jour.

Le montant d'emprunt nouveau à considérer au stade du ROB 2023 – soit avant notification des subventions demandées - est de l'ordre de 718 K€.

Pour Dourdan, l'encours total de la dette au 31/12/2022 était donc de 7 642 220 €, soit 718 € / habitant (chiffres pop. INSEE de 10 639 habitants au 1^{er} janvier 2022).

En moyenne, les communes de même strate avaient en 2021 un endettement par habitant de 816 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement (encours dette/ CAF brute)	6,15	7,51	10,01	8,12	6,55	5,97	4,67	5,47	6,00

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, la capacité de désendettement connaît des évolutions très variables qu'il est nécessaire de contenir.

Au stade du DOB 2023, cette capacité poursuit la tendance d'augmentation initiée historiquement faible en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

2.3 Les dépenses d'Investissement,

2.3.1 les projets prioritaires pour 2023

Pour l'année 2023, les principales études et réalisations sont présentées ci-dessous :

Principales études:

- Frais d'étude pour la rédaction d'un Règlement Local de Publicité (25K€)
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour extension du Cimetière (40 K€)
- Étude de toiture sur plusieurs bâtiments (dont Hôtel de Ville, Cinéma, cantine des Alliés)
- Lancement étude pour installation d'une ferme photovoltaïque (12K€)

Principales réalisation :

- Poursuite renouvellement du cheptel de Dourdan Equitation (10K€)
- Lancement du plan de remise à niveau de la vidéoprotection (155 K€)
- Lancement de la restauration du retable (39K€) et des études préalables à l'engagement d'un PPI sur l'Eglise aux fins de résoudre la problématique d'étanchéité de la travée sud et d'effectuer les travaux nécessaires à la remise en état des désordres constatés sur les planchers notamment de la Sacristie
- Installation de 25 Lodges au sein du Camping (300K€)
- Accélération de la transformation de l'éclairage public par passage en LED (380K€)
- Initiation du plan de reprise des aires de jeux pour création d'ilots de fraîcheur en commençant par les secteurs du Potelet et du Madre (100K€)
- Création d'un bassin de rétention d'eau de pluie pour autosuffisance arrosage effectué par les Services Techniques (120 K€)
- Renouvellement du parc automobile par acquisition de véhicules principalement hybrides ou électriques (90K€)
- Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments et des voiries
- Aménagement du parc Lejars-Rouillon pour mise en valeur des berges de l'Orge
- Travaux au sein des établissements scolaires dont création d'un escalier de secours et étude d'un préau à l'école des Alliés (111 K€)
- Clôture de l'AP menuiserie avec les salles associatives Maurice Gallais, Péguy et Emile Auvray (180K€)
- Travaux de voirie avec objectif finalisation triangle Sarcey-Carnot-Faubourgs de Chartres, et autres secteurs et équipements de voirie (555 K€)
- Acquisition structure gonflables pour parc d'attraction itinérant (33 K€)

2.3.2 Emprunt et dettes assimilés

Conformément au profil d'extinction de la dette et au stade du ROB, la prévision de remboursement de capital s'élève à 955 000 €.

2.3.3 Dépenses imprévues

A l'instar des exercices précédents, 100 000€ seront inscrits au titre des dépenses imprévues d'investissement